

Compte-rendu de la réunion de bureau
du mercredi 09 février 2022 à 08h30
au siège du Stade Merlo

Présents : Cesare J, Desvilles A, Husson L, Lacroix A, Sanchez R, Thiébault M

Excusé : Boucherat R

1) Approbation du CR de réunion de bureau du 10/01/2022

Les présents approuvent le CR

Précisions : G Girod revoit avec son assurance pour se faire rembourser la part du guide (65€) et ensuite la reverser au CASCOL. → *Josiane C*

Intégrer 250€ de subvention mairie dans le bilan du budget « Fête des 20 ans »

Luc a demandé des nouvelles de la subvention CASI. Pas encore de réponse à ce jour.

2) Relevé de décisions et suivi

Facture groupement pour travaux du siège : pas de nouvelles

Toilettes - pas vu le président du foot

- l'adjoint aux sports a pris note lors de la fête des 20 ans

3) AG CDRP le 18/03/21

Luc et Renée iront.

Question à poser sur le covoiturage dans les autres clubs.

4) Prix de l'adhésion en cours d'année

Licence : 28€

Club : pour avril, mai et juin 15€ (effectif à partir du 1^{er} avril 2022) au lieu de 25€

5) Covoiturage :

a. Augmentation du prix des carburants → prix du Km

Proposition de Luc en s'appuyant sur carbu.com (06/02/2022)

→ Voir annexe

Augmentation de 25 % acceptée

A partir du 01/04/2022 le km passe de 0,20€ à 0,25€

b. Lors de séjour : intégration d'un coût pour nettoyage de la voiture

Le nettoyage est déjà inclus dans les 0,25€ du km.

Les chauffeurs doivent-ils payer le covoiturage ?

→ Après échanges entre membres du bureau : statu quo, ils continuent à payer leur part.

6) Fréquence des randos Santé

Le sujet a été abordé le lundi entre les organisateurs et les randonneurs
Actuellement, par exemple en cas de mauvaise météo, si une rando est annulée, il ne reste qu'une rando par mois.

Le groupe est important, il y a de la demande.

JM Roche propose d'organiser une rando par mois.

G et R Boucherat 2 par mois.

S Livrozet et P Leclercq en complément.

Essai de 3 randos par mois à partir du 01/04/2022.

7) Accès et gestion de la boîte mail et du site CASCOL Rando sur Quomodo

Luc gère la boîte mail. Renée a les codes.

Luc gère le site CASCOL Rando sur Quomodo. Il va apprendre la gestion à Renée.

8) Bilan séjour Raquettes Arêches Beaufort

Les randos sont-elles trop difficiles ? Pour un dénivelé plus faible voir le plateau des Glières, les Allières, les Feneys.

Faut-il utiliser les 2 guides sur 2 groupes ? Le guide de tête n'est entendu que par 2 personnes. Comportement différemment apprécié. 2^{ème} guide très patient.

Centre d'accueil : très bien

Josiane percevra 50 % du séjour comme organisatrice. (Mesure décidée à la réunion précédente) → *Alain L et Mado*

Luc ne percevra pas cette réduction pour le séjour aux Feneys car les 10 % supplémentaires n'avaient pas été appliqués sur le prix du séjour et qu'il n'a pas été déclaré dans la base de la FFRP.

Bilan financier Arêches à la prochaine réunion. → *Alain L et Mado*

9) Questions diverses

- Informations des adhérents

Luc enverra un mail aux adhérents :

- 50 % de réduction sur le prix du séjour de l'organisateur(trice)
- augmentation du prix du covoiturage

- Présentation du programme de randos du 4^{ème} trimestre 2022

Réservation de la salle de la Bachasse: jeudi 23 juin 2022 → *Josiane*

Rando/restaurant proposée par C Guibert le mardi 28 juin 2022

→ *Josiane* voit avec Christian si possibilité de faire une rando le matin + resto à midi + prêt d'une salle pour présentation du programme du 4^{ème} trimestre 2022.

→ Resto accessible en voiture pour les adhérents ne participant pas à la rando mais participant au repas et/ou à la présentation

- Aubrac 14/18 juin 2022

Les chèques vont être encaissés → *Alain L et Mado*

Pas d'assurance mais EIT. Déclaration 10 jours avant → *Josiane*

- Gresse 20/22 juin 2022 : 162€
Acompte de 80€ et chèque assurance de 8€
Chèque assurance à encaisser → *Alain L et Mado*
Assurance 8€ et EIT à déclencher 4,50 → *Josiane*
L'organisateur s'est engagé auprès des participants à n'encaisser le chèque d'acompte qu'au mois de juin. Le club doit payer l'EIT. Cette pratique n'est pas à renouveler, le Club n'a pas à avancer l'argent.
- Rando Crémieu : Envoyer un chèque qui ne sera pas encaissé pour la visite guidée.
→ *Alain L et Mado*
- Queyras : Déclencher assurance et EIT → *Josiane*
1 chèque assurance à encaisser → *Alain L et Mado*
- Essai des randos du dimanche
Pour le moment ça marche ! On reconduit jusqu'en juin.
- Séjour montagne en étoile, avec « petits dénivelés » souhaité par des adhérents. (Aubrac et Queyras en itinérant)
- *Luc* fait un rappel de demande de randos pour le 2^{ème} trimestre 2022.
- Pharmacie : Dans un premier temps, compléter la pharmacie, la remettre à niveau et la ranger au même endroit. → *Alain D*
- Vérifier si tous les adhérents ont reçu leur mug (cadeau des 20 ans)
→ *Qui ?*

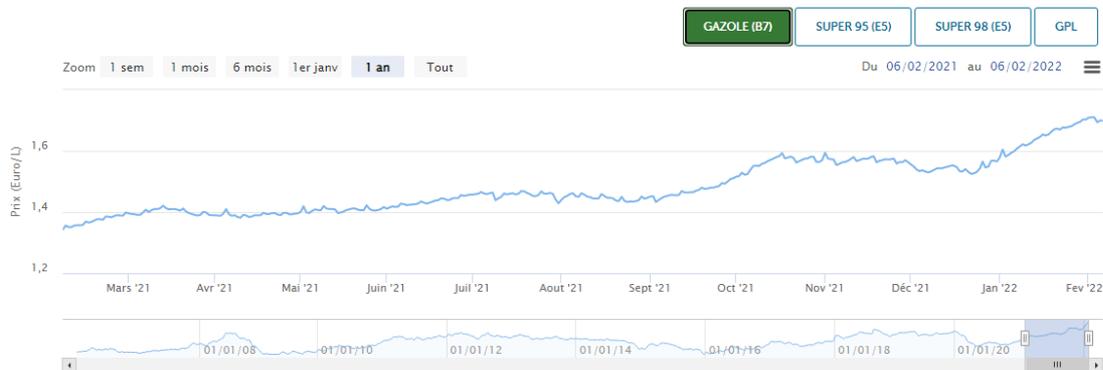
10) Date prochaine réunion de bureau

Lundi 28 mars à 13h 30 au siège du Merlo

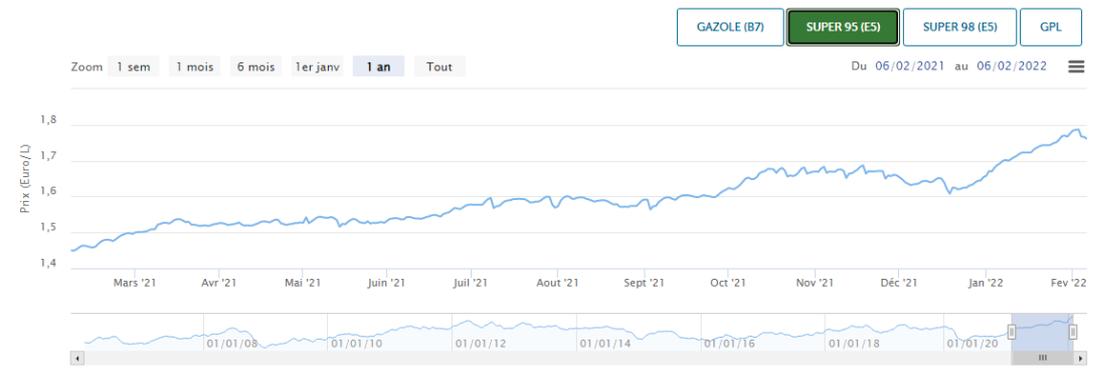
Annexe

Révision du tarif de covoiturage En cours de saison 2021-2022 Augmentation du coût des carburants

Ci-dessous, quelques chiffres de l'évolution des coûts des carburants sur 1 an (source : Carbu.com)



Variation du 6/2/2021 au 6/2/2022
+0,3560 €/L +26,5%



Variation du 6/2/2021 au 6/2/2022
+0,3110 €/L +21,44%

PRIX MOYENS DES CARBURANTS	Aujourd'hui	Depuis 1 semaine	Depuis 1 mois	Depuis 1 an
Sans Plomb 98 (E5)	1,831 €/l	-0,7 €/l -0,40%	+6,0 €/l +3,40%	+30,4 €/l +19,90%
Sans Plomb 95 (E5)	1,761 €/l	-1,5 €/l -0,80%	+5,9 €/l +3,50%	+31,2 €/l +21,50%
Sans Plomb 95 (E10)	1,745 €/l	-0,6 €/l -0,30%	+6,2 €/l +3,70%	+29,7 €/l +20,50%
BioEthanol E85	0,767 €/l	+0,3 €/l +0,40%	+1,2 €/l +1,60%	+7,1 €/l +10,20%
Gazole (B7)	1,699 €/l	-0,4 €/l -0,20%	+8,4 €/l +5,20%	+34,3 €/l +25,30%
GPL	0,909 €/l	-1,1 €/l -1,20%	-0,5 €/l -0,50%	+4,4 €/l +5,10%
GNV	1,078 €/l	0 €/l 0	0 €/l 0	0 €/l 0

Prix moyens calculés sur la base des prix disponibles sur CARBU.COM

Proposition :

- Conservation du principe de calcul défini lors de la saison 2020 - 2021
- Augmentation du coût des carburants sur 1 an → voir tableaux ci-dessus

Conformément au règlement intérieur → je propose de modifier le coût/Km à partir du 01/04/2022 et de le porter à 25 cts/Km (soit 20 cts + 25% = 25 cts)